



LE "PROTO" C'EST TROP...

DANGEREUX

Même si l'effet semble « FUN », les risques pour ta santé sont réels et parfois graves

- vertige, désorientation
- perte de connaissance, AVC
- brûlure par le froid
- dépendance, perte de contrôle
- problème de mémoire
- traumatisme, atteinte neurologique



CE QUE DIT LA LOI



#protoxyde d'azote

Protoxyde d'azote et loi

- La vente est interdite aux mineurs
- Inciter un mineur à en consommer est puni de 15 000€ d'amende
- La vente ou l'offre dans les débits de boissons et les débits de tabac est passible d'une amende de 3 750 €
- La vente ou la distribution des « crackers » et les ballons destinés à faciliter l'extraction de protoxyde d'azote est passible d'une amende de 3 750€



EN SAVOIE :

Face à la hausse de la consommation détournée de protoxyde d'azote, notamment par des mineurs, **la Préfète de la Savoie a interdit par arrêté** la consommation, la détention et le transport de protoxyde d'azote.

LE “PROTO” CE N’EST PAS ÉCOLO

ET L’ENVIRONNEMENT ?

Cela ne fait pas rire la planète

- Dépôt sauvage : une forme de pollution qui touche la nature, les animaux.....
- Les cartouches doivent être déposées en déchetterie



Les bouteilles de “proto” retrouvées dans la rue engendrent un coût supplémentaire pour les communes, qui doivent dépenser davantage pour tenter de recycler ces déchets.



LES DANGERS DE LA ROUTE

Sur la route les conséquences de cette pratique peuvent être dramatiques



Fonctions altérées	Conséquences sur la conduite
Brève euphorie / désinhibition	Prise de risque immédiate
Perte de coordination	Trajectoire instable, difficultés motrices
Confusion / désorientation	Réactions inadaptées, erreurs de jugement
Troubles visuels / auditifs	Perception altérée des distances et des signaux
Sensation de flottement / chute	Potentiel effondrement post-effet

